

Article R4462-10 du Code du travail - Risque pyrotechnique : installations et transport

Date de mise à jour : 27 Mars 2024

Notre analyse

Les installations pyrotechniques doivent être conçues afin qu'en cas de survenance d'un événement pyrotechnique ce dernier n'affecte pas les travailleurs autres que ceux impliqués par l'évènement.

Le site doit prévoir des distances d'isolement entre les lieux d'activité pyrotechnique.

Un arrêté du 20 avril 2007 définit les règles qui permettent de déterminer les distances d'isolement minimales à respecter entre les emplacements de travail ou entre les installations, en fonction de la nature des activités pyrotechniques exercées et des produits utilisés.

Article R4462-10 du Code du travail - Risque pyrotechnique : installations et transport

Les installations pyrotechniques sont conçues, réalisées et implantées de manière telle qu'un événement pyrotechnique n'entraîne pas de risque important pour les travailleurs autres que ceux qui, du fait de leur activité, sont directement exposés aux effets de cet événement.

A l'intérieur du site, les distances d'isolement entre les sièges potentiels d'évènement pyrotechnique et les sièges exposés sont telles que, en cas d'évènement pyrotechnique, les travailleurs ne sont exposés qu'à un risque limité et la transmission ou propagation vers les autres installations pyrotechniques est peu probable.

Un arrêté des ministres chargés du travail, de l'agriculture, de la défense, des mines, de l'intérieur, des carrières et de l'industrie fixe les règles d'évaluation des risques permettant de déterminer les distances d'isolement minimales à respecter entre les emplacements de travail ou entre les installations, compte tenu notamment de la nature des activités exercées et des installations.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Risque pyrotechnique et exposition des travailleurs : une note disponible

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Activités sécurité pyrotechnique - DGA

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Activités pyrotechniques : prescriptions relatives à la sécurité des travailleurs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Feu, substances
inflammables, matières
explosives, les risques
d'incendie et d'explosion
dans le BTP

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)